

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 735

25 juillet 2005

SOMMAIRE

A & P Asap Partners (Luxembourg) S.A., Luxembourg	35257	Fin-Contrôle S.A., Luxembourg	35272
Acanthus Foundation S.A., Luxembourg	35275	Financial Estate and Car Consulting (F.E.C.C.) S.A., Luxembourg	35275
AdOrMa International, S.à r.l., Luxembourg	35252	Financière et Industrielle Privée S.A., Luxembourg	35254
AMAC Luxembourg S.A., Luxembourg	35252	Finviande S.A., Luxembourg	35270
Augustus Incentive S.A., Luxembourg	35251	Garage Maserati Luxembourg, S.à r.l., Bereldange	35260
Baseuropa S.A., Luxembourg	35234	Geocad, S.à r.l., Luxembourg	35254
Bejaksa Holding S.A., Luxembourg	35274	Global Advantage Funds, Sicav, Luxembourg	35261
Bell Trask S.A., Luxembourg	35252	HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg	35268
Bosphorus Growth Fund, Sicav, Luxembourg	35280	Kateco S.A., Luxembourg	35260
BVT Lux, S.à r.l., Remich	35265	L-OR-O-A, S.à r.l., Luxembourg	35253
CAL Conseil, Crédit Agricole Luxembourg Conseil S.A., Luxembourg	35235	LatCap II SPV VI (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	35257
CAL Conseil, Crédit Agricole Luxembourg Conseil S.A., Luxembourg	35237	Lecod Investments S.A., Luxembourg	35274
CAL, Crédit Agricole Luxembourg S.A., Luxembourg	35237	Loren S.A., Luxembourg	35256
CAL, Crédit Agricole Luxembourg S.A., Luxembourg	35239	Loren S.A., Luxembourg	35256
Campeche S.A., Luxembourg	35260	Lorenzo Holding S.A., Luxembourg	35277
Chez Marianne et John, S.à r.l., Differdange	35252	Lux Photo Media S.A., Luxembourg	35251
Cimphalux S.A.H., Luxembourg	35234	Luxcom Investments S.A., Luxembourg	35263
Comco MCS S.A., Luxembourg	35262	Luxcom Investments S.A., Luxembourg	35264
Dam Treuhand- und Unternehmensberatungsgesellschaft, S.à r.l.	35274	Maida Vale Holdings S.A., Luxembourg	35275
Dam Treuhand- und Unternehmensberatungsgesellschaft, S.à r.l.	35274	Manival S.A.H, Luxembourg	35271
DH Real Estate Finance, S.à r.l., Luxembourg	35244	Manival S.A.H, Luxembourg	35272
Direct Holiday S.A., Luxembourg	35257	Mark IV Holdings Finance S.C.S., Luxembourg	35234
E.P. Véhicules S.A., Windhof	35255	Miroglio Finance S.A., Luxembourg	35253
Electraline Group S.A., Luxembourg	35250	Monkey Forest, S.à r.l., Luxembourg	35252
EnerSys Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxembourg	35251	MRG Diffusion S.A., Luxembourg	35254
EnerSys (Holdings) Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	35251	O.B.B. Gloucester S.A., Luxembourg	35258
Ersel Sicav, Luxembourg	35254	Orda Finance S.A., Luxembourg	35261
Etra Global Advisory S.A., Luxembourg	35250	Overland Trade S.A., Luxembourg	35271
Eurogerm Allemagne Benelux S.A., Luxembourg	35256	Overland Trade S.A., Luxembourg	35271
Euromachines, S.à r.l., Luxembourg	35250	Owest Holding IV S.A., Luxembourg	35273
Fidicor S.A., Luxembourg	35275	Paschero Fin. S.A., Luxembourg	35264
		Pradera Greece S.A., Luxembourg	35237
		Pradera Holdco S.A., Luxembourg	35237
		Regenwetter, S.à r.l. , Luxembourg	35248
		San Pantaleo S.A.H., Luxembourg	35253

Second Euro Industrial Properties, S.à r.l., Luxembourg	35257	Uknitum Holding S.A., Luxembourg	35269
Securitas Employee Convertible 2002 Holding S.A., Luxembourg	35247	Venilux Holding S.A., Luxembourg	35262
SHC Hamburg, S.à r.l., Luxembourg	35276	Visual Config S.A., Luxembourg	35252
Société Européenne de Sports Nautiques S.A., Luxembourg	35251	Vodafone International M, S.à r.l., Luxembourg	35267
Socotel S.A.H., Luxembourg	35247	Vodafone International M, S.à r.l., Luxembourg	35268
Sodeprom-Lux S.A., Luxembourg	35256	Walser Rent Euro	35280
Sodevim S.A.H., Luxembourg	35248	Walser Rent Global.	35280
Spera, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	35256	Warner Music Investments Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	35261
Steel S.A., Luxembourg	35269	Warner Music Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	35274
Svenska Handelsbanken S.A., Luxembourg	35254	Westvaco Luxembourg Packaging, S.à r.l., Munsbach	35278
Taxacco, S.à r.l., Mondercange	35275	WM Vianden (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	35239
Thovi Finance S.A., Foetz	35253	Worldphone S.A., Luxembourg	35235

**BASEUROPA S.A., Société Anonyme,
(anc. BASEUROPA HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 32.685.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC05992, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

BASEUROPA S.A., (anc. BASEUROPA HOLDING S.A.)

A. de Bernardi / F. Galli Stampino

Administrateur / Administrateur

(027738.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

CIMPHALUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 30.776.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00238, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

CIMPHALUX S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Managing Director

(027826.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

MARK IV HOLDINGS FINANCE S.C.S., Société en commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 70.400.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00247, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

MARK IV HOLDINGS FINANCE S.C.S.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Fondé du Pouvoir

(027828.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

WORLDPHONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 99.609.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02631, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(023864.3/1549/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

**CAL CONSEIL, CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL, Société Anonyme,
(anc. CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ CONSEIL).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 81.933.

L'an deux mille cinq, le premier juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ CONSEIL, société anonyme (la «Société»), ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1068 du 27 novembre 2001 et inscrite au registre de commerce et des sociétés sous la section B numéro 81.933.

L'assemblée est ouverte à 15.15 heures sous la présidence de Monsieur Charles Hamer, Administrateur-délégué de CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Hervé Podevyn, Secrétaire Général de la Société, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hervé Roux, Secrétaire Général de CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I) Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La liste de présence soumise avoir été signée ne varietur par le bureau et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par le bureau et le notaire instrumentant.

II) Il résulte de ladite liste de présence que les 12.500 actions en circulation sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Constatation de la fusion-absorption de CREDIT LYONNAIS MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) par la Société;

2. Changement de dénomination de la raison sociale de la Société en CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL (en abrégé: CAL CONSEIL)

3. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts:

«La société prend la dénomination CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL (en abrégé CAL CONSEIL)»

4. Modification de l'article 4 des statuts:

- ajout au premier paragraphe: «La société est habilitée à exercer des opérations pour compte de tiers à titre fiduciaire au sens de la législation luxembourgeoise»;

- ajout au troisième paragraphe: «Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques se rapportant aux activités de conseiller en opérations financières, de gérant de fortunes, de courtier et de commissionnaire dans le sens le plus large autorisé par la législation luxembourgeoise relative aux professionnels du secteur financier».

5. Acceptation de la démission de Monsieur Norbert Schmitz de son mandat d'administrateur de la Société

6. Nomination de MM. Dominique Moinil, Jean-François Chasset et Pierre-Henri Delacourt en qualité d'administrateur de la Société

L'assemblée des actionnaires, réunissant tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

Première résolution

Monsieur le Président expose que les conseils d'administration de la société anonyme CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ CONSEIL, établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, R.C.S. n° B 81.933 (ci-après «CAI CONSEIL»)

et de la société anonyme CREDIT LYONNAIS MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey, R.C.S. n° B 8.789 (ci-après «CLMS») ont décidé de procéder à la fusion de leurs deux sociétés par l'absorption de CLMS par CAI CONSEIL,

que CAI CONSEIL détient la totalité des actions de CLMS, et que la fusion est opérée par le mécanisme simplifié prévu par les articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés Commerciales»),

que les conseils d'administration de CAI CONSEIL et de CLMS ont établi un projet de fusion conformément aux articles 261 et 278 de la Loi sur les Sociétés Commerciales et ont procédé à la publication de ce projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 488 du 25 mai 2005,

que tous les actionnaires de CAI CONSEIL ont eu le droit, au moins un mois avant que l'opération de fusion ne prenne effet entre parties, de prendre connaissance et d'obtenir copie, au siège social de CAI CONSEIL, sans frais et sur simple demande, des documents indiqués à l'article 267 paragraphe (1) a), b), et c) de la Loi sur les Sociétés Commerciales, à savoir: le projet de fusion, les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des sociétés fusionnantes des trois derniers exercices,

qu'aucun des actionnaires de CAI CONSEIL n'a demandé la convocation d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CAI CONSEIL sur base de l'article 279 c) de la Loi sur les Sociétés Commerciales, et qu'un délai d'un mois s'est écoulé depuis la publication du projet de fusion au Mémorial C.

Ceci exposé l'assemblée constate que par suite de la fusion avec CAI CONSEIL, CLMS cesse d'exister et que ses actions sont annulées.

La fusion est effective à partir de ce premier juillet 2005.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi de 1915, et au vu des déclarations reprises ci-avant, avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant aux sociétés qui fusionnent ainsi que du projet de fusion.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer la dénomination de la société de CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ CONSEIL S.A. (en abrégé: CAI CONSEIL en CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL (en abrégé: CAL CONSEIL).

Troisième résolution

Suite à la décision qui précède l'article premier (1^{er}) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL (en abrégé: CAL CONSEIL).

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'ajouter la phrase suivante au premier paragraphe de l'article quatre des statuts:

«La société est habilitée à exercer des opérations pour compte de tiers à titre fiduciaire au sens de la législation luxembourgeoise.»

L'assemblée décide de faire un ajout au troisième paragraphe de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques se rapportant aux activités de conseiller en opérations financières, de gérant de fortunes, de courtier et de commissionnaire dans le sens le plus large autorisé par la législation luxembourgeoise relative aux professionnels du secteur financier.»

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Norbert Schmitz, administrateur, né à Pétange, le 12 mai 1943, demeurant à L-2736 Luxembourg, 16, rue Eugène Wolff.

Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'accomplissement de son mandat.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité d'administrateurs de la société:

- Monsieur Dominique Moinil, cadre bancaire, né à Namur (Belgique), le 28 décembre 1959, demeurant à B-6700 Arlon, 71, rue du Pannebourg;

- Monsieur Jean-François Chasset, cadre bancaire, né à Paris (France), le 1^{er} juin 1948, demeurant à F-75017 Paris, 5, avenue des Chasseurs;

- Monsieur Pierre-Henri Delacourt, cadre bancaire, né à Marseille (France), le 17 février 1952, demeurant à F-75015 Paris, 76, rue Lecourbe.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de 2005.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signée avec Nous, notaire, le présent acte, aucun représentant des actionnaires n'ayant demandé à signer.

Signé: Ch. Hamer, Podevyn, Roux, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 juillet 2005, vol. 908, fol. 67, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2005.

F. Kessler.

(062513.3/219/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

**CAL CONSEIL, CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL, Société Anonyme,
(anc. CAI CONSEIL, CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ CONSEIL).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 81.933.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 1^{er} juillet 2005 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2005.

F. Kessler.

(062515.3/219/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

PRADERA HOLDCO S.A., Société Anonyme.

Capital social: 44.149.400,- EUR.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 86.621.

Les états financiers au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02941, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PRADERA HOLDCO S.A.

Signature

(064315.3/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

PRADERA GREECE S.A., Société Anonyme.

Capital social: 3.861.200,- EUR.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 81.549.

Les états financiers au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02935, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PRADERA GREECE S.A.

Signature

(064338.3/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**CAL, CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG, Société Anonyme,
(anc. CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 91.986.

L'an deux mille cinq, le premier juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG, société anonyme (la «Société»), ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 340 du 28 mars 2003 et inscrite au registre de commerce et des sociétés sous la section B numéro 91.986, matricule n° 2003 22 00 010.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 937 du 21 septembre 2004.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Charles Hamer, administrateur-délégué, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Hervé Roux, secrétaire général, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Didier Brisbois, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I) Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La liste de présence après avoir été signée ne varietur par le bureau et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par le bureau et le notaire instrumentant.

II) Il résulte de ladite liste de présence que les 30.312 actions en circulation sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Constatation de la réalisation de la fusion avec le CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A.
2. Changement de dénomination de la Banque
3. Modification subséquente de l'article 2 des statuts

L'assemblée des actionnaires, réunissant tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

Première résolution

Monsieur le Président expose que les conseils d'administration de la société anonyme CREDIT AGRICOLE INDO-SUEZ LUXEMBOURG, établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, R.C.S. n° B 91.986 (ci-après «CAIL»)

et de la société anonyme CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A. établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal, R.C.S. n° B 15.448 (ci-après «CLL») ont décidé de procéder à la fusion de leurs deux sociétés par l'absorption de CLL par CAIL, matricule n° 1977 22 01 519,

que CAIL détient la totalité des actions de CLL, et que la fusion est opérée par le mécanisme simplifié prévu par les articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés Commerciales»),

que les conseils d'administration de CAIL et de CLL ont établi un projet de fusion conformément aux articles 261 et 278 de la Loi sur les Sociétés Commerciales et ont procédé à la publication de ce projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 488, du 25 mai 2005,

que tous les actionnaires de CAIL ont eu le droit, au moins un mois avant que l'opération de fusion ne prenne effet entre parties, de prendre connaissance et d'obtenir copie, au siège social de CAIL, sans frais et sur simple demande, des documents indiqués à l'article 267 paragraphe (1) a), b), et c) de la Loi sur les Sociétés Commerciales, à savoir: le projet de fusion, les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des sociétés fusionnantes des trois derniers exercices,

qu'aucun des actionnaires de CAIL n'a demandé la convocation d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CAIL sur base de l'article 279 c) de la Loi sur les Sociétés Commerciales, et qu'un délai d'un mois s'est écoulé depuis la publication du projet de fusion au Mémorial C.

Ceci exposé l'assemblée constate que par suite de la fusion avec CAIL, CLL cesse d'exister et que ses actions sont annulées.

La fusion est effective à partir de ce premier juillet 2005.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi de 1915, et au vu des déclarations reprises ci-avant, avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant aux sociétés qui fusionnent ainsi que du projet de fusion.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer la dénomination de la société de CREDIT AGRICOLE INDO-SUEZ LUXEMBOURG en CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG et de modifier en conséquence l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La société prend la dénomination CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG, en abrégé CAL.

Transfert d'un avoir immobilier

L'assemblée constate qu'à l'actif du CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG, prénommée, figure un immeuble de commerce et de rapport, avec toutes ses dépendances et appartenances, sis à Luxembourg, avenue Monterey, inscrit au cadastre de la Commune de Luxembourg, section LF de la Ville Haute sous le numéro 733/645, lieu-dit «avenue Monterey», place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 03 ares 70 centiares

Titre de propriété

Le CLL est devenu propriétaire de l'immeuble prémentionné aux termes d'un acte de vente reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en son nom personnel et au nom et pour compte de son collègue empêché, Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juin 1990, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 6 juillet 1990, volume 1215, numéro 56bis.

Clauses et conditions du transfert de l'avoit immobilier

1) Ledit immeuble est transféré dans son état actuel, avec toutes ses appartenances et dépendances ainsi que toutes les servitudes, sans garantie pour sa contenance ni pour les indications cadastrales.

2) Ledit immeuble est libre de tous droits de privilège, d'hypothèque et de résolution

3) L'entrée en jouissance est immédiate et les impôts fonciers et autres charges pouvant grever l'immeuble dont s'agit sont à charge de CAL à partir de ce jour.

4) Ledit immeuble n'est pas grevé d'un droit de préemption au profit d'une tierce personne.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signée avec Nous, notaire, le présent acte, aucun représentant des actionnaires n'ayant demandé à signer.

Signé: Ch. Hamer, Roux, Brisbois, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 juillet 2005, vol. 908, fol. 66, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2005.

F. Kessler.

(062508.3/219/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

**CAL, CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG, Société Anonyme,
(anc. CAIL, CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 91.986.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 1^{er} juillet 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2005.

F. Kessler.

(062510.3/219/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

WM VIANDEN (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 105.994.

In the year two thousand and five, on the fourteen day of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of WM VIANDEN (LUXEMBOURG), S.à r.l. (the «Company»), a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted on 5 January 2005, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register.

The meeting is presided by Mr. Patrick van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 20 (twenty) shares of USD 1,000.- (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholder expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 118,339.- (one hundred eighteen million three hundred thirty-nine thousand United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 20,000.- (twenty thousand United States Dollars) to USD 118,359.- (one hundred eighteen million three hundred fifty-nine thousand United States Dollars) by the issue of 118,339.- (one hundred eighteen thousand three hundred thirty-nine) new shares with a nominal value of USD 1,000.- (thousand United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium of USD 419,569,562.68 (four hundred nineteen million five hundred sixty-nine thousand five hundred sixty-two United States Dollars and sixty-eight cents), of which USD 11,835,900 (eleven million eight hundred thirty-five thousand nine hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve.

3. Subscription, intervention and payment by WM CALETA (GIBRALTAR) LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite C Second Floor, Regal House, Queensway, Gibraltar, of all the 118,339.- (one hundred eighteen thousand three hundred thirty-nine) new shares by way of a contribution in kind of all its assets and liabilities to the Company.

4. New composition of the shareholding of the Company.

5. Subsequent amendment of article eight of the Company's articles of incorporation in order to reflect the new share capital of the Company pursuant to the above resolutions.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 118,339,000.- (one hundred eighteen million three hundred thirty-nine thousand United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 118,359,000.- (one hundred eighteen million three hundred fifty-nine thousand United States Dollars) by the issue of 118,339.- (one hundred eighteen thousand three hundred thirty-nine) new shares with a nominal value of USD 1,000.- (thousand United States Dollars) each, subject to the payment of a share premium amounting to USD 419,569,562.68 (four hundred nineteen million five hundred sixty-nine thousand five hundred sixty-two United States Dollars and sixty-eight cents), of which an amount of USD 11,835,900.- (eleven million eight hundred thirty-five thousand nine hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property) of WM CALETA (GIBRALTAR) LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite C Second Floor, Regal House, Queensway, Gibraltar (the «Contributor»).

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the 118,339 (one hundred eighteen thousand three hundred thirty-nine) new shares referred to above by its contribution in kind of all its assets and liabilities as hereinafter described.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Patrick Van Hees, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The Contributor declares to subscribe the 118,339.- (one hundred eighteen thousand three hundred thirty-nine) new shares with a nominal value of USD 1,000.- (one thousand United States Dollars) each (the «New Shares»).

The issue of the New Shares is also subject to the payment of a share premium amounting globally to USD 419,569,562.68 (four hundred nineteen million five hundred sixty-nine thousand five hundred sixty-two United States Dollars and sixty-eight cents), of which an amount of USD 11,835,900.- (eleven million eight hundred thirty-five thousand nine hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve.

The New Shares as well as the share premium of USD 419,569,562.68 (four hundred nineteen million five hundred sixty-nine thousand five hundred sixty-two United States Dollars and sixty-eight cents) have been fully paid up by the Contributor through a contribution in kind of all its assets and liabilities as defined in article 4-1 (four-one) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption.

Description of the contribution

The contribution made by the Contributor, prenamed company having its registered office in the European Union, in exchange of the issuance of the New Shares, represents all its assets and liabilities (entire property), and is documented in the balance sheet of the Contributor dated 14 January 2005, which will remain hereafter attached, signed by the Company's managers.

The assets and liabilities constituting the property contributed to the Company are composed of:

Assets

- a promissory note dated 5 January 2005 of WM FINANCE (BARBADOS) LTD., a company organised under the laws of Barbados, with all the rights attached thereto (the «Promissory Note»);
- cash at bank amounting to USD 5,001.11 (five thousand one United States Dollars and eleven cents);

Liabilities

- payable to GIBRALTAR INTERNATIONAL TRUST CORPORATION LTD. for an amount of USD 3,003.43 (three thousand and three United States Dollars and forty-three cents);
- payable to TRIAY STAGNETTO NEISH for an amount of USD 5,790 (five thousand seven hundred and ninety United States Dollars).

And any and all assets and liabilities held by the Contributor that would exist at the date hereof, not mentioned because unknown, which are contributed with all rights, titles, commitments and obligations, which would be attached thereto in any manner whatsoever.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is USD 537,908,562.68 (five hundred thirty-seven million nine hundred eight thousand five hundred sixty-two United States Dollars and sixty-eight cents).

Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 14 January 2005, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration. For information, the contribution is valued at EUR 406,520,981.47 at the current EUROPEAN CENTRAL BANK currency rate fixed at 1.3232 against 1.-.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Mr. Dennis P. Beaulieu, here represented by Mr. Van Hees, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal that will remain hereafter annexed;

b) Mr. Dominique Robyns, here represented by Mr. Van Hees, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal that will remain hereafter annexed.

acting in their capacity as managers of the Company, require the notary to act what follows:

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, both of them expressly agree with the description of this contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- WM MERL (LUXEMBOURG), S.à r.l.: 20 (twenty) shares;

- WM CALETA (GIBRALTAR) LIMITED: 118,339 (one hundred eighteen thousand three hundred thirty-nine) shares.

The sole shareholder of the Company recognizes and acknowledges that WM CALETA (GIBRALTAR) LIMITED immediately becomes a shareholder of the Company and can efficiently take part to the vote of the resolution to be taken below.

The notary acts that the 118,359 (one hundred eighteen thousand three hundred fifty-nine) shares, representing the whole capital of the Company, is represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend article eight of the Company's articles of incorporation to read as follows:

«Art. 8. Capital - Shares. The Company's capital is set at USD 118,359,000.- (one hundred eighteen million three hundred fifty-nine thousand United States Dollars), represented by 118,359 (one hundred eighteen thousand three hundred fifty-nine) shares of USD 1,000.- (one thousand United States Dollars) each.»

Capital duty exemption request

Considering that it concerns the capital increase of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property) of a capital company having its registered office in the United States European Union, nothing withheld or excepted, to the Company, the Company expressly requests, for the contribution described above made by the Contributor, the application of Article 4.1 (four-one) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about eight thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de WM VIANDEN (LUXEMBOURG), S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, constituée par acte notarié du 5 janvier 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président demande au notaire d'établir que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par le comparant et le notaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 20 (vingt) parts sociales de 1.000,- USD (mille dollars américains) chacune, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé reconnaît expressément avoir été dûment informé.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Renonciation au droit de convocation.

2.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 118.339.000,- USD (cent dix-huit millions trois cent trente-neuf mille dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 20.000,- USD (vingt mille dollars américains) à 118.359.000 USD (cent dix-huit millions trois cent cinquante-neuf mille dollars américains) par l'émission de 118.339 (cent dix-huit mille trois cent trente-neuf) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 1.000,- USD (mille dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 419.569.562,68 USD (quatre cent dix-neuf millions cinq cent soixante-neuf mille cinq cent soixante-deux dollars américains et soixante-huit cents), dont un montant de 11.835.900,- USD (onze millions huit cent trente-cinq mille neuf cents dollars américains) sera affecté à la réserve légale.

3.- Souscription, intervention et paiement par WM CALETA (GIBRALTAR) LIMITED, une société constituée selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social à Suite C Second Floor, Regal House, Queensway, Gibraltar, de toutes les 118.339 (cent dix-huit mille trois cent trente-neuf) nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature de tous ses actifs et passifs à la Société.

4.- Nouvelle composition de la participation au capital social de la Société.

5.- Modification subséquente de l'article huit des statuts de la Société aux fins de refléter le nouveau capital social de la Société conformément aux résolutions qui précèdent.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'actionnaire unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 118.339.000,- USD (cent dix-huit millions trois cent trente-neuf mille dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 20.000,- USD (vingt mille dollars américains) à un montant de 118.359.000,- USD (cent dix-huit millions trois cent cinquante-neuf mille dollars américains) par l'émission de 118.339 (cent dix-huit mille trois cent trente-neuf) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1.000,- USD (mille dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission pour un montant de 419.569.562,68 USD (quatre cent dix-neuf millions cinq cent soixante-neuf mille cinq cent soixante-deux dollars américains et soixante-huit cents), dont un montant de 11.835.900,- USD (onze millions huit cent trente-cinq mille neuf cents dollars américains) sera affecté à la réserve légale, la totalité devant être libérée par un apport en nature consistant en l'ensemble des actifs et passifs (entièreté du patrimoine) de WM CALETA (GIBRALTAR) LIMITED, une société constituée suivant le droit de Gibraltar, ayant son siège social à Suite C Second Floor, Regal House, Queensway, Gibraltar (l'«Apporteur»).

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par l'Apporteur des 118.339 (cent dix-huit mille trois cent trente-neuf) nouvelles parts sociales mentionnées ci-dessus par apport en nature de l'ensemble de ses actifs et passifs tels que définis ci-dessous.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Patrick Van Hees, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

L'Apporteur déclare souscrire à toutes les 118.339 (cent dix-huit mille trois cent trente-neuf) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1.000,- USD (mille dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»).

L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 419.569.562,68 USD (quatre cent dix-neuf millions cinq cent soixante-neuf mille cinq cent soixante-deux dollars américains et soixante-huit cents) dont un montant de 11.835.900,- USD (onze millions huit cent trente-cinq mille neuf cents dollars américains) sera affecté à la réserve légale.

Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la prime d'émission 419.569.562,68 USD (quatre cent dix-neuf millions cinq cent soixante-neuf mille cinq cent soixante-deux dollars américains et soixante-huit cents) ont été intégralement libérées par l'Apporteur au moyen d'un apport en nature de l'ensemble de ses actifs et passifs (intégralité de patrimoine) tel que défini par l'article 4-1 (quatre-un) de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exonération du droit d'enregistrement.

Description de l'apport

L'apport effectué par l'Apporteur, la société prénommée ayant son siège social dans l'Union Européenne, en contrepartie de l'émission des Nouvelles Parts Sociales, représente tous ses actifs et passifs (entièreté du patrimoine), et est relaté dans le bilan de l'Apporteur en date du 14 janvier 2005, qui sera joint ci-après, signé par les gérants de la Société.

L'ensemble des actifs et passifs constituant le patrimoine apporté à la Société est composé de:

Actifs

- une reconnaissance de dette en date du 5 janvier 2005 de WM FINANCE (BARBADOS) LTD., une société soumise aux lois des Barbades, avec tous les droits y attachés (la «Reconnaissance de Dette»);
- des liquidités en banque d'un montant de 5.001,11 USD (cinq mille un dollars américains et onze cents);

Passifs

- une dette envers GIBALTAR INTERNATIONAL TRUST CORPORATION LTD. d'un montant de 3.003,43 USD (trois mille trois dollars américains et quarante-trois cents);
- une dette envers TRIAY STAGNETTO NEISH d'un montant de 5.790,- USD (cinq mille sept cent quatre-vingt dix dollars américains).

Ainsi que tout élément d'actif ou de passif détenu par l'Apporteur qui pourrait exister à la date de la présente assemblée générale, non mentionné parce qu'inconnu, qui est apporté comme les autres avec tout les droits, titres, engagements et obligations, qui pourraient y être attachés de quelque manière que ce soit.

Évaluation

La valeur nette de cet apport en nature s'élève à 537.908.562,68 USD (cinq cent trente sept millions neuf cent huit mille cinq cent soixante-deux dollars américains et soixante-huit cents). Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur d'apport en date du 14 janvier 2005, qui restera annexée au présent acte notarié pour être soumis aux formalités d'enregistrement avec lui.

Pour information, l'apport est évalué à EUR 406.520.981,47 au taux de change pratiqué par la BANQUE CENTRALE EUROPEENNE, actuellement fixé à USD 1,3232 pour EUR 1,-.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Sur ce, interviennent:

- a) M. Dennis P. Beaulieu, ici représenté par Patrick Van Hees, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui restera annexée au présent acte;
 - b) M. Dominique Robyns, ici représenté par Patrick Van Hees, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui restera annexée au présent acte;
- agissant en leur qualité de gérants de la Société, demandent au notaire d'établir ce qui suit:

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en tant que gérants de la Société en raison de l'apport en nature ci-dessus décrit, chacun d'eux donne expressément son accord sur la description de cet apport en nature, sur son évaluation, et confirme la validité de la souscription et de la libération.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport étant totalement réalisé, la participation au capital social de la Société est désormais composée de:

- WM MERI (LUXEMBOURG), S.à r.l.: 20 (vingt) parts sociales;
- WM CALETA (GIBALTAR) LIMITED: 118.339 (cent dix-huit mille trois cent trente-neuf) parts sociales.

L'associé unique de la Société reconnaît que WM CALETA (GIBALTAR) LIMITED devient immédiatement associé de la Société et peut prendre effectivement part au vote des résolutions devant être passées ci-dessous.

Le notaire acte que les 118.359 (cent dix-huit mille trois cent cinquante-neuf) parts sociales, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement des résolutions à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé à l'unanimité de modifier l'article huit des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8. Capital - Parts Sociales.** Le capital social de la Société est fixé à 118.359.000,- USD (cent dix-huit millions trois cent cinquante-neuf mille dollars américains), représenté par 118.359 (cent dix-huit mille trois cent cinquante-neuf) parts sociales de 1.000,- USD (mille dollars américains) chacune.»

Requête en exonération de droits d'apports

Considérant qu'il s'agit d'une augmentation de capital d'une société luxembourgeoise par apport en nature consistant en l'ensemble de tous les éléments d'actif et passif (entièreté du patrimoine) d'une société de capitaux ayant son siège social dans un Etat Membre de l'Union Européenne, sans aucune retenue ou exception, à la Société, la Société demande expressément, pour l'apport décrit ci-avant effectué par l'Apporteur, à bénéficier de l'application de l'article 4-1 (quatre-un) de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit l'exemption des droits d'enregistrement.

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportées par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à huit mille euros. Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, vol. 146S, fol. 84, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2005.

J. Elvinger.

(027160.3/211/291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

DH REAL ESTATE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 76.959.

In the year two thousand and four, on the thirtieth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of DH REAL ESTATE FINANCE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 11, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 76.959 incorporated by deed dated on July 4, 2000, published in Memorial C number 895, p 42.946, of December 16th, 2000, whose articles of association have been amended several times and for the last time by deed of the 30th day of April 2003, published in the Luxembourg Mémorial C number 671, p 32.178, of June 26th, 2003.

The meeting is presided by Mr. Patrick Van Hees, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,112 (one thousand one hundred and twelve) shares of EUR 25 (twenty-five euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1) To change the closing date of the Company's financial year, from March 31 to December 31.
- 2) To fix the next closing date of the financial year on December 31, 2004.
- 3) To amend articles 13 and 14 of the Articles of Association.
- 4) To amend the provision set out in the Articles of Association regarding the management of the Company.
- 5) To amend article 10 of the Articles of Association.
- 6) To insert article 12 and subsequently to restate the numbering of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to change the closing date of the Company's financial year, from March 31 to December 31.

Second resolution

The meeting decides to fix the next closing date of the financial year, having started on April 1, 2004, to December 31, 2004.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend articles 13 and 14 of the Articles of Association and to give them the following wording:

Art. 13. The Company's financial year begins on the 1st of January and closes on 31st of December.

Art. 14. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company and the profit and loss account, as also an appendix according to the prescriptions of the law in force.

Fourth resolution

The meeting decides to amend the provision set out in the Articles of Association regarding the management of the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article 10 of the Articles of Association and to give it the following wording:

Art. 10. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers need not to be partners. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Each manager shall have individually and on his single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose or by the law.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Sixth resolution

As a consequence of fourth resolution above, the meeting decides to insert article 12 and to give it the following wording:

Art. 12. Managers' decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Seventh resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to restate the numbering of the Articles of Association.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une Assemblée Générale extraordinaire des associés de la société DH REAL ESTATE FINANCE, S.à r.l., ayant son siège social à 11, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg Section B numéro 76.959, constituée suivant acte reçu le 4 juillet 2000, publié au Mémorial C numéro 895, p 42.946, du 16 décembre 2000, dont les statuts ont été modifiés à maintes reprises et pour la dernière fois par acte reçu le 30 avril 2003, publié au Mémorial C numéro 671, p 32.178 du 26 juin 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mr. Patrick Van Hees, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.112 (mille cent douze) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros), représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente Assemblée Générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 mars au 31 décembre.
- 2) Fixer la prochaine date de clôture de l'exercice social au 31 décembre 2004.
- 3) Modifier les articles 13 et 14 des statuts.
- 4) Modifier les dispositions statutaires concernant la gestion de la société.
- 5) Modifier l'article 10 des statuts.
- 6) Insérer un article 12 et refonte de la numérotation des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 mars au 31 décembre.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer la prochaine date de clôture de l'exercice social au 31 décembre 2004, de sorte que l'exercice social ayant débuté le 1^{er} avril 2004 se termine le 31 décembre 2004.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles 13 et 14 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Chaque année avec effet au 31 décembre, la gestion établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier les dispositions statutaires concernant la gestion de la société.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gestion. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gestion.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gestion se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gestion sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la quatrième résolution qui précède, l'assemblée décide d'insérer un article 12 et de lui donner la teneur suivante:

Art. 12. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gestion.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gestion en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télex ou autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gestion.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Septième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide la refonte de la numérotation des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 43, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2005.

J. Elvinger.

(027169.3/211/183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

SOCOTEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 12.635.

Avec effet au 10 février 2005, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 27, avenue Monterey, 2163 Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Guy Fasbender, administrateur démissionnaire.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Jacques Claeys, Administrateur;
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2005.

Pour extrait sincère et conforme

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Ch. Agata / G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC04992. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027086.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

SECURITAS EMPLOYEE CONVERTIBLE 2002 HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 86.676.

Suite à un Conseil d'Administration tenu par voie circulaire en date du 25 février 2005, le siège social de la société a été transféré du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Olof Bengtsson, Administrateur A,
- Monsieur Patrick Coutand, Administrateur A,
- Monsieur Anders Lönnebo, Administrateur B,
- Monsieur Svein Kolsrud, Administrateur B,
- Monsieur Colm Smith, Administrateur C,
- Monsieur Benoît Nasr, Administrateur C,
- Monsieur Koen van Baren, Administrateur C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour SECURITAS EMPLOYEE CONVERTIBLE 2002 HOLDING S.A.

B. Nasr

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC04995. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027091.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

SODEVIM, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.425.

Avec effet au 10 février 2005, la société EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Guy Fasbender, administrateur démissionnaire.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur;
- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2005.

Pour extrait sincère et conforme

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Ch. Agata / G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC04993. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027090.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

**REGENWETTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ANC. ETS. P. REGENWETTER & FILS, S.à r.l.).**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 27, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 20.672.

L'an deux mil cinq, le huit février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Madame Véronique Regenwetter, maître peintre décorateur, née à Luxembourg, le 31 octobre 1963, demeurant professionnellement à L-1255 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Alex Kaiser, employé privé, demeurant à L-3394 Roeser, 49, Grand-rue, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, en date du 4 février 2005, ci-annexée.

Laquelle comparante déclare être seule associée de la société à responsabilité limitée ANC. ETS P. REGENWETTER & FILS, S.à r.l., avec siège social à L-1255 Luxembourg, 27, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 20.672,

constituée par acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 14 juillet 1983, publié au Mémorial C, du 28 septembre 1983, numéro 245, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 1999, publié au Mémorial C, du 4 avril 2000, numéro 255 et pour la dernière fois suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire sous seing privé en date du 3 juillet 2001, publié au Mémorial C, du 14 mars 2002, numéro 412.

L'associée unique, représentée comme il est dit ci-avant, a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société de ANC. ETS P. REGENWETTER & FILS, S.à r.l. en REGENWETTER, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de peintre décorateur, le commerce d'articles de la branche et la prestation de services afférents, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Troisième résolution

L'associée unique décide, en outre, de procéder à une refonte intégrale des statuts pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «REGENWETTER S.à r.l.».

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de peintre décorateur, le commerce d'articles de la branche et la prestation de services afférents, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

Art. 7.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente-et-un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 13. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.»

Quatrième résolution

Madame Véronique Regenwetter, préqualifiée, est confirmée comme gérante unique de la société pour une durée indéterminée, avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

35250

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Kaiser, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2005, vol. 23CS, fol. 77, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 mars 2005.

P. Bettingen.

(027312.3/202/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

ELECTRALINE GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 65.392.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 février 2005

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 28 février 2005 que Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 28 février 2005, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Michele Canepa, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

* Monsieur Luigi Filippo Radice Fossati, directeur de sociétés, demeurant 10H, Via Brodolini à I-20049 Concorezzo (MI);

* Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

* Monsieur Michele Canepa, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06238. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027097.3/655/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

EUROMACHINES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 60.171.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AV00241, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027506.3/232/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

ETRA GLOBAL ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 59.701.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2005.

Pour ETRA GLOBAL ADVISORY S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(027502.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

SOCIETE EUROPEENNE DE SPORTS NAUTIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 69.566.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire le 3 février 2005

* L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, avec adresse professionnelle, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 3 février 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05200. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027100.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

LUX PHOTO MEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 87.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03779, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027507.3/232/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

EnerSys (HOLDINGS) LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 86.195.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00225, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027508.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

EnerSys LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 86.481.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00227, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027510.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

AUGUSTUS INCENTIVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 89.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AV00243, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027515.3/232/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

VISUAL CONFIG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 60.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AV00218, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027516.3/232/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

CHEZ MARIANNE ET JOHN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Differdange.
R. C. Luxembourg B 87.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05790, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(027517.3/232/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

AMAC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 88.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01587, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027520.3/232/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

BELL TRASK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 71.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01580, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027522.3/232/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

AdOrMa INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02541, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027523.3/232/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

MONKEY FOREST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 89.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06824, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027524.3/232/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

SAN PANTALEO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 63.157.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00214, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027611.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

MIROGLIO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 41.756.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00216, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027616.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

THOVI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 84.131.

Le bilan au 31 décembre 2003, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale ordinaire et le rapport du commissaire aux comptes enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06770, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(027622.3/4287/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

L-OR-O-A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 43.116.

L'an deux mil cinq, le premier février.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Heide Schaper, maître bijoutier, née le 7 octobre 1942 à Grossenkneten (Allemagne), demeurant à F-34440 Colombiers, Domaine de la Gaillague,

laquelle comparante a déclaré céder par les présentes ses 500 parts sociales qu'elle détient dans la société à responsabilité limitée L-OR-O-A, (R.C. N° B 43.116), avec siège à L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains, constituée suivant acte notarié du 20 janvier 1993, publié au Mémorial C N° 237 du 22 mai 1993, au prix de EUR 32.000,-, dont quittance, à Madame Fabienne Belnou, commerçante, née à F Nantes, le 27 juillet 1967, demeurant à L 8371 Hobscheid, 9, rue Hiehl, laquelle accepte.

Suite à la cession de parts ainsi intervenue la société est devenue une société unipersonnelle et le capital social de la société se trouve souscrit par l'associée unique, Madame Fabienne Belnou, préqualifiée, laquelle demande le notaire de constater la conversion du capital en douze mille trois cent quatre-vingt-quinze (12.395.- EUR) représenté par 1000 parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cents euro.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparantes, celles-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: H. Schaper, F. Belnou, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 février 2005, vol. 904, fol. 77, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 28 février 2005.

G. d'Huart.

(027371.3/207/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

SVENSKA HANDELSBANKEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 15.992.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05727, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2005.

Signature.

(027633.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

ERSEL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 73.017.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06116, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(027636.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

GEOCAD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 14, rue Robert Stümper.
R. C. Luxembourg B 96.681.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06522, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

(027638.3/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

FINANCIERE ET INDUSTRIELLE PRIVEE, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 65.894.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06272, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2005.

Signature.

(027639.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

MRG DIFFUSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.167.

L'an deux mille cinq, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme MRG DIFFUSION S.A., avec siège à Luxembourg, (R.C. N° B 42.167) constituée sous la dénomination de EUDAIMONIA S.A., suivant acte notarié en date du 15 décembre 1992, publié au Mémorial C N° 83 du 20 février 1993.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 25 octobre 2002, publié au Mémorial C N° 1765 du 11 décembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire: Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur: Maître Serge Bernard, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société de (EUR 93.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) pour le porter de son montant actuel de EUR 93.000,- à cent dix-huit mille euro (EUR 118.000,-).

2. Fixation d'un capital autorisé au montant de EUR 158.000,-, valable pour la durée d'une année.

3. Modification afférente de l'article 5.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de vingt-cinq mille euro (EUR 25.000,-) le porter de son montant actuel de EUR 93.000,- à EUR 118.000,- par la création de 250 actions nouvelles.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 250 actions nouvelles, les actionnaires actuels en proportion de leur participation dans le capital de la société.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite les actionnaires actuels, représentés par Maître Serge Bernard, prénommé, en vertu des procurations dont mention ci-avant;

ont déclaré souscrire aux deux cent cinquante (250) actions nouvelles, chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de vingt-cinq mille euro (EUR 25.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la création d'un capital autorisé de EUR 158.000,-, valable pour la période d'une année et de donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à cent dix-huit mille euro (EUR 118.000,-), divisé en 1.180 actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé est fixé à EUR 158.000,-.

Le conseil d'administration est pendant la période d'une année autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. (EUR 15.000,- prévus pour juillet 2005 et EUR 25.000,- prévus pour janvier 2006). Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ mille cent euro (EUR 1.100,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. Bernard, S. Arosio, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 mars 2005, vol. 906, fol. 26, case 7. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 29 mars 2005.

G. d'Huart.

(027369.3/207/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

E.P. VEHICULES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 5, Ancienne route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 65.011.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06769, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2005.

Signature

Mandataire

(027657.3/4287/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

SODEPROM-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 37.942.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05469, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Signature.

(027641.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

EUROGERM ALLEMAGNE BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
R. C. Luxembourg B 54.533.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06767, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2005.

Signature

Mandataire

(027658.3/4287/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

LOREN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 89.679.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06317, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027665.3/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

LOREN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 89.679.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06319, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027663.3/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

SPERA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 100, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 102.180.

L'an deux mille cinq, le dix-sept février.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Daniel Denolf, employé de banque, né à B Arlon, le 25 avril 1977,
- 2) Madame Antonina Longobardi, employée de banque, née à B Liège, le 5 novembre 1977, les deux demeurant à B-6790 Aubange, rue Farbich, 18,

agissant comme uniques associés de la société à responsabilité limitée SPERA, S.à r.l., avec siège à L-4010 Esch-sur-Alzette, 100, rue de l'Alzette (RC B N° 102180), constituée suivant acte notarié du 15 juillet 2004, publié au Mémorial C N° 1059 du 21 octobre 2004.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les changements suivants:

1. Cession de parts:

Monsieur Daniel Denolf et Madame Antonina Longobardi, préqualifiés cèdent par les présentes chacun ses 50 parts sociales qu'ils détiennent de la prédite société SPERA, S.à r.l. à la valeur bilan, à Monsieur Michele Longobardi, indépendant, né à Catellamare di Stabia, le 11 mars 1948, demeurant à B-6750 Musson/Baranzey, rue Firmin Dieudonné 60, lequel accepte.

2. Changement de la forme de la société et nouvelle souscription du capital social.

Suite à ces cessions de parts la société est devenue une société unipersonnelle et le capital social est souscrit par Monsieur Michele Longobardi, préqualifié.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cents euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: D. Denolf, A. Longobardi, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 mars 2005, vol. 906, fol. 11, case 1. – Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 15 mars 2005.

G. d'Huart.

(027401.3/207/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

SECOND EURO INDUSTRIAL PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 96.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00222, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027666.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

LATCAP II SPV VI (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 74.616.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00158, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2005.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(027673.3/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

A & P ASAP PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 63.657.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06495, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(027674.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

DIRECT HOLIDAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 69.431.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2005, réf. LSO-BC03703, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

Signature.

(027731.3/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

O.B.B. GLOUCESTER S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 106.913.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) O.B.B. REALINVEST (EUROPE) S.A., une société anonyme avec siège social à L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling,

ici représentée par Monsieur Alain S. Garros, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de ladite société.

2) GRAHAM TURNER S.A., R.C. Luxembourg B N° 51.094, une société anonyme avec siège social à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Alain S. Garros, juriste, demeurant à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de O.B.B. GLOUCESTER S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet les prestations de services aux filiales.

Elle a encore pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société a encore pour objet les prestations de services rendus contre rémunération séparée aux Sociétés dans lesquelles elle participe.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR), divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) euros (EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou à défaut par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le trente du mois de juin de chaque année à dix-sept heures trente à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) O.B.B. REALINVEST (EUROPE) S.A., préqualifiée, trente actions.	30
2) La société anonyme GRAHAM TURNER S.A., préqualifiée, une action	1
Total: trente-et-une-actions	31

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille six cent cinquante (1.650,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) BLISWORTH MANAGEMENT LTD, IBC Numéro 539874, C/o Ansbacher (BVI) Ltd, International Trust Building, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

b) ROADE ONE MANAGEMENT LTD, IBC Numéro 539898, C/o Ansbacher (BVI) Ltd, International Trust Building, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

c) Monsieur Alain S. Garros, juriste, né à Alger, le 23 décembre 1940, demeurant à Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

GRAHAM TURNER S.A., I.B.C. N° 319166, avec siège social à Akara Building, De Castro Street, 24, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

5) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté à élire un administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

6) Le siège de la société est fixé à L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A.S. Garros, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, vol. 24CS, fol. 5, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

A. Schwachtgen.

(027756.3/230/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

CAMPECHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 63.817.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06123, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

CAMPECHE S.A.

R. Scheifer-Gillen / A. Schaus

Administrateur / Administrateur

(027676.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

KATECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 44.829.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06130, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

KATECO S.A.

M.-F. Ries-Bonani / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

(027681.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

GARAGE MASERATI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 103.726.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le trente-et-un mars.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) Madame Nadia Quiring, épouse de Monsieur Robert Meyer, employée privée, demeurant à L-7374 Bofferdange, 156A, route de Luxembourg.

2) Madame Patricia Bertoli, épouse de Monsieur Alessandro Fioravanzo, employée privée, demeurant à L-6180 Gonderange, 4, Bei der Bréck.

3) Monsieur Claude Hoffmann, employé privé, demeurant à L-5256 Sandweiler, 25, rue Nicolas Welter.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée GARAGE MASERATI LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à L-7240 Bereldange, 87, rue de Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, préqualifiée, en date

du 27 octobre 2004, publié au Mémorial C, numéro 24 du 11 janvier 2005, inscrite au Registre de Commerce près le Tribunal d'Arrondissement à Luxembourg sous le numéro B 103.726.

- Que le capital social de ladite société est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune entièrement libérées.

- Que les comparants sont détenteurs de l'intégralité des parts sociales et ont décidé de dissoudre et de liquider ladite société, celle-ci n'ayant jamais eu d'activité.

Un bilan de clôture a été dressé au 31 mars 2005.

- Que partant, ils prononcent la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- Qu'ils déclarent avoir réglé tout le passif de la société et transféré tous les actifs à leur profit.

- Qu'ils se trouvent donc investi de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle, et régleront également les frais des présentes.

- Qu'en conséquence, la liquidation de la société est achevée et celle-ci est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exercice de son mandat.

- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.-D. Roosevelt.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Quring, P. Bertoli, C. Hoffmann, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} avril 2005, vol. 906, fol. 36, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée à des fins administratives aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2005.

B. Moutrier.

(027781.3/272/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

ORDA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 39.999.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00207, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

(027694.3/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

WARNER MUSIC INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 143.875,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 99.742.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06236, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Signature.

(027722.3/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

GLOBAL ADVANTAGE FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 42.433.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06604, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2005.

Signature.

(027837.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

VENILUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 47.292.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le dix-sept février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VENILUX HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 47.292, constituée suivant acte notarié, en date du 31 mars 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 297 du 6 août 1994 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé du 4 janvier 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 676 du 20 septembre 2000.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Filippo Comparetto, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 3, Place Dargent,

qui désigne comme secrétaire Madame Patricia Evrard, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 3, Place Dargent.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roger Caurla, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 3, Place Dargent.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'actionnaire unique détenant 1.070 (mille soixante-dix) actions ainsi que le mandataire de l'actionnaire sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

II.- Que l'actionnaire unique a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1) La société a actuellement un capital social de EUR 1.070.000,- (un million soixante-dix mille euros) représenté par 1.070 (mille soixante-dix) actions sans d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, qui sont toutes détenues par l'actionnaire unique.

2) L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société VENILUX HOLDING S.A. prédésignée. Il assume la fonction de liquidateur.

3) Il a pleine connaissance des statuts de la Société et connaît parfaitement la situation financière de la Société.

4) Il reprend à sa charge l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique. Il règlera également les frais des présentes.

5) Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société.

Les livres et documents comptables de la société VENILUX HOLDING S.A., prédésignée, demeureront conservés pendant cinq ans dans les bureaux de la société COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A. à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Comparetto, P. Evrard, R. Caurla, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 février 2005, vol. 430, fol. 72, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 mars 2005.

H. Hellinckx.

(027847.3/242/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

—
COMCO MCS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 41.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00350, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

COMCO MCS S.A.

S. König

Administrateur-délégué

(027706.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

**LUXCOM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,
(anc. CYBER FINANCE S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 83.789.

L'an deux mille cinq, le dix-sept mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de CYBER FINANCE S.A., R.C. Luxembourg B 83.789, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 215 du 7 février 2002.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1152 du 4 novembre 2003.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Mademoiselle Cindy Reiners, employée privée, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quatre-vingt mille (80.000) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros chacune constituant l'intégralité du capital social de huit cent mille (800.000,-) euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale en LUXCOM INVESTMENTS S.A. et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2. Création de deux catégories d'administrateurs A et B.

3. Insertion subséquente d'un nouvel deuxième alinéa à l'article 5 des statuts.

4. Confirmation des administrateurs actuels Mademoiselle Cindy Reiners, Monsieur Graham J. Wilson et Mademoiselle Audrey Coppede comme administrateurs de catégorie A.

5. Nomination de Monsieur Stephen Smart et de Monsieur Dominique Arpaillanges comme administrateurs de catégorie B.

6. Fixation du pouvoir de signature des administrateurs de catégorie A et B.

7. Modification subséquente du dernier alinéa de l'article 6 des statuts.

8. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Mademoiselle la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination sociale est changée en LUXCOM INVESTMENTS S.A.

En conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. alinéa 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de LUXCOM INVESTMENTS S.A.

Deuxième résolution

Il est créé deux catégories d'administrateurs A et B.

En conséquence, un nouvel deuxième alinéa de la teneur suivante est inséré à l'article 5 des statuts:

«**Art. 5. deuxième alinéa.** Les administrateurs sont de catégorie A et B.»

Troisième résolution

Les administrateurs actuels

a) Monsieur Graham J. Wilson, «barrister», né le 9 décembre 1951 à St Néots, Royaume Uni, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

b) Mademoiselle Cindy Reiners, employée privée, née le 4 février 1979 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et

c) Mademoiselle Audrey Coppede, employée privée, née le 4 mai 1980 à Thionville, France, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

sont confirmés comme administrateurs de catégorie A.

Leurs mandats viendront à échéance en 2007.

Quatrième résolution

Monsieur Stephen Smart, Directeur Financier, né à Wymondham (Grande-Bretagne), le 19 juillet 1953, demeurant 24, Allée du Pont de Senlis, F-95270 Luzarches, et Monsieur Dominique Arpaillanges, Directeur Commercial, né à Dun-kerque (France), le 10 février 1964, demeurant 36, Grande Avenue, F-60260 Lamorlaye sont nommés comme administrateurs de catégorie B.

Leurs mandats viendront à échéance en 2007.

Cinquième résolution

Le pouvoir de signature des administrateurs de catégorie A et B est fixé en ce sens que la société sera dorénavant engagée, soit par la signature conjointe d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B, soit par la signature conjointe de deux administrateurs de la catégorie A.

En conséquence, le dernier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. dernier alinéa.** La société se trouve engagée, soit par la signature conjointe d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B, soit par la signature conjointe de deux administrateurs de la catégorie A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Reiners, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, vol. 23CS, fol. 99, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

A. Schwachtgen.

(027859.3/230/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

**LUXCOM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,
(anc. CYBER FINANCE S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 83.789.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 351 du 17 mars 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

(027861.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

PASCHERO FIN. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 66.755.

L'an deux mille cinq, le quatre mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée PASCHERO FIN. S.A., avec siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 66.755,

constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 octobre 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 44.778, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 23 décembre 2004, en voie de publication au Mémorial C,

avec un capital social actuel de EUR 46.016,27, représenté par 900 actions d'une valeur nominale de EUR 51,129188 par action, toutes entièrement souscrites et libérées,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Davide Murari, employé privé, Luxembourg, 12, avenue de la Liberté,

agissant en sa qualité de mandataire de la société en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du Conseil d'Administration dans sa réunion du 28 février 2005, et dont une copie restera annexé au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Exposé

La société comparante, telle que représentée, requiert le notaire instrumentant d'acter ses déclarations faites en application de l'article 274 de la loi sur les sociétés telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987.

Elle constate:

Qu'en application de l'article 278 et suivants de la loi sur les sociétés telle que modifiée,

la prédite société anonyme de droit luxembourgeois dénommée PASCHERO FIN. S.A., avec siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 66.755, constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 octobre 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 44.778, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 23 décembre 2004, en voie de publication au Mémorial C, avec un capital social actuel de EUR 46.016,27, représenté par 900 actions d'une valeur nominale de EUR 51,129188 par action, toutes entièrement souscrites et libérées,

détenant l'intégralité (100%) des actions représentant la totalité du capital social de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée INVESTMENT PASK S.A., ayant son siège social à 9-11, rue Goethe, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 83.986, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 21 septembre 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 12.443, avec un capital social actuel de EUR 35.000, représenté par 3.500 actions d'une valeur nominale de EUR 10 par action, toutes entièrement souscrites et libérées,

a absorbée cette dernière conformément au projet de fusion passé par acte authentique reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 30 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 79 du 28 janvier 2005.

Qu'aucune approbation de la fusion, ni par l'assemblée générale de PASCHERO FIN S.A., ni par l'assemblée de INVESTMENT PASK S.A., n'a été nécessaire, les conditions de l'article 279 ayant été observées. La fusion se trouvait réalisée un mois après le 28 janvier 2005, date de la publication du projet de fusion au Mémorial C numéro 79 du 28 janvier 2005, aucun associé d'une des sociétés concernées, spécialement de PASCHERO FIN S.A. n'ayant requis la convocation d'une assemblée.

Qu'en ces circonstances, la fusion se trouve réalisée au 28 février 2005, et a entraîné de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment:

* la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante,

* et la société absorbée INVESTMENT PASK S.A. a cessé d'exister.

Les frais des présentes sont à la charge de la Société.

Pour l'exécution des présentes, il est élu domicile par la Société comparante en son siège social à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au comparant et interprétation lui donnée en langue française, le comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Murari, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, vol. 147S, fol. 45, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2005.

J. Delvaux.

(027893.3/208/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

BVT LUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5531 Remich, 16, route de l'Europe.

H. R. Luxemburg B 106.947.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, am siebzehnten März.

Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, im Amtssitze zu Remich (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung BELLMANN BETEILIGUNGSMANAGEMENT, GmbH, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Saarbrücken unter der Nummer HRB 64362, mit Sitz in D-66701 Beckingen, Herrenschwamm 12, hier vertreten durch ihren alleinigen Geschäftsführer Herr Frank Bellmann, Dipl.-Ing., wohnhaft zu D-66701 Beckingen/Düppenweiler, Herrenschwamm 12.

Die Erschienene, hier vertreten wie vorerwähnt, erklärt eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburger Rechts gründen zu wollen und ersucht den handelnden Notar, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden:

Rechtsform - Firma - Sitz - Zweck - Dauer

Art. 1. Durch diese Urkunde wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet. Die Gesellschaft unterliegt den bestehenden Gesetzen in ihrer jeweils geltenden Fassung, insbesondere dem Gesetz über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, dem Gesetz über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung vom 18. September 1933, dem Gesetz über Einmanggesellschaften vom 28. Dezember 1992 sowie der vorliegenden Satzung.

Art. 2. Der Name der Gesellschaft lautet BVT LUX, S.à r.l.

Art. 3. Sitz der Gesellschaft ist in Remich.

Er kann durch Beschluss der alleinigen Gesellschafterin oder der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden. Innerhalb der Gemeinde kann der Sitz durch Beschluss des oder der Geschäftsführer verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Erstellung von sanitären Anlagen sowie von Heizungs-, Lüftungs- und Klimaanlageanlagen.

Die Gesellschaft ist berechtigt, alle Massnahmen und Geschäfte, insbesondere industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur, vorzunehmen, die der Erreichung und Förderung des Gesellschaftszwecks unmittelbar oder mittelbar dienlich sein können. Sie kann andere Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art in Luxemburg und im Ausland erwerben, vertreten oder sich an solchen Unternehmen beteiligen. Sie ist ermächtigt, Zweigniederlassungen im In- und Ausland zu errichten.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbestimmte Dauer errichtet.
Sie kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung jederzeit aufgelöst werden.

Kapital - Anteile

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500,-) EUR, aufgeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile mit einem Nennwert von je einhundert (100,-) EUR.

Art. 7. Zwischen Gesellschaftern sind die Gesellschaftsanteile frei übertragbar.
Unter Lebenden können Gesellschaftsanteile an Nichtgesellschafter nur mit Zustimmung von Gesellschaftern welche drei/Viertel (3/4) des Stammkapitals vertreten.
Die Übertragung der Gesellschaftsanteile erfolgt durch privatschriftliche oder notarielle Urkunde.

Geschäftsführung

Art. 8. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von der Gesellschafterversammlung oder der alleinigen Gesellschafterin für bestimmte oder unbestimmte Zeit ernannt und können jederzeit und ohne Angabe von Gründen abberufen werden. Die Gesellschafterversammlung oder die alleinige Gesellschafterin legen die Befugnisse und das Gehalt des oder der Geschäftsführer fest.

Gegenüber Dritten haben der oder die Geschäftsführer die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft bei allen Geschäften, die der Erreichung und Förderung des Gesellschaftszwecks dienen, zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer können für die Erledigung bestimmter Aufgaben Dritte, die nicht Gesellschafter sein müssen, bevollmächtigen.

Art. 9. Ein Geschäftsführer geht kraft seines Amtes für Verbindlichkeiten der Gesellschaft, die er in deren Namen abschliesst, keine persönliche Verpflichtung ein. Als Bevollmächtigter ist er nur für die Ausführung seines Mandates verantwortlich.

Gesellschafterbeschlüsse

Art. 10. Die Anzahl der Stimmen eines Gesellschafters entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile.
Beschlüsse der Gesellschafter werden laut Bestimmungen der Gesetze vom 18. September 1933 sowie 28. Dezember 1993, betreffend die Gesellschaften mit beschränkter Haftung gefasst.

Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverteilung

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen. Die Geschäftsführung erstellt den Jahresabschluss in Form einer Bilanz und einer Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 13. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 14. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen, Rückstellungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent des Nettogewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der Differenzbetrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Auflösung - Liquidation

Art. 15. Durch den Tod, den Verlust der Geschäftsfähigkeit, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters wird die Gesellschaft nicht aufgelöst.

Art. 16. Die Liquidation wird von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren fest.

Die Liquidation erfolgt im Übrigen gemäss den gesetzlichen Vorschriften. Ein Liquidationsüberschuss ist im Verhältnis der Gesellschaftsanteile unter die Gesellschafter zu verteilen.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 17. Soweit einzelne Punkte in dieser Satzung nicht bedacht oder ausdrücklich vorgesehen worden sind, verweist die Gründerin auf die geltenden gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Errichtung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2005.

Zeichnung und Einzahlung

Die einhundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile wurden von der Gesellschaft BELLMANN BETEILIGUNGS-MANAGEMENT, GmbH, oben genannt, gezeichnet und vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölf-tausendfünfhundert (12.500,-) EUR der Gesellschaft ab jetzt zur Verfügung steht. Die Einzahlung wurde dem amtierenden Notar nachgewiesen und von ihm bestätigt.

Schätzung der Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf 1.150,- Euro geschätzt.

Beschlüsse der einzigen Gesellschafterin

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat die alleinige Anteilsinhaberin folgende Beschlüsse gefasst:

1) Herr Stephan Schmeier, Diplomingenieur der Versorgungstechnik, geboren in D-Saarlouis am 4. Mai 1972, wohnhaft in D-66798 Wallerfangen, Blaulochstrasse 54, wird zum Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt.

Die Gesellschaft wird wirksam verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

2) Der Gesellschaftssitz ist in L-5531 Remich, 16, route de l'Europe.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Remich in der Amtsstube, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden gegenüber den Erschienenen haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Bellmann, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 18 mars 2005, vol. 468, fol. 89, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, den 24. März 2005.

A. Lentz.

(027950.3/221/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

VODAFONE INTERNATIONAL M, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 13,000.-.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 97.921.

In the year two thousand and five, on the sixteenth of March.

Before us, Maître André Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

VODAFONE INTERNATIONAL 1, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

here represented by Mrs. Angélique Badot, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 16 March 2005.

The said proxy, initialed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, is the sole member of VODAFONE INTERNATIONAL M, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 97.921, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 22 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 29 January 2004, number 117.

The appearing party representing the whole share capital took the following resolutions:

First resolution

The sole member decides to change the financial year of the Company in order for it to start on the first of April of each year and to end on the thirty-first of March of the following year.

As a result, the current financial year having started on 1 January 2005 is to be closed on 31 March 2005.

Second resolution

As a consequence of the previous resolution, articles 20 and 21 of the articles of association are amended as follows:

«**Art. 20.** The Company's financial year starts on the first of April of each year and ends on the thirty-first of March of the following year.»

«**Art. 21.** Each year, on the thirty-first of March, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.»

The general meeting grants full power and authority to the board of directors to take all necessary actions in order to implement the foregoing resolution.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le seize mars.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

VODAFONE INTERNATIONAL 1, S.à r.l., une société constituée et existant sous les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

ici représentée par Mme Angélique Badot, demeurant Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 16 mars 2005.

La procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, est l'associé unique de VODAFONE INTERNATIONAL M, S.à r.l. (la «Société»), société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 97.921, dûment constituée suivant acte reçu du notaire soussigné en date du 22 décembre 2003 et publié le 29 janvier 2004 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 117.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'année sociale de la Société afin que celle-ci débute le premier avril de chaque année et se termine le trente et un mars de l'année suivante.

En conséquence, la présente année sociale ayant commencé le 1^{er} janvier 2005 sera clôturée le 31 mars 2005.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les articles 20 et 21 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 20.** L'année sociale commence le premier avril et se termine le trente et un mars de l'année suivante.»

«**Art 21.** Chaque année, au trente et un mars, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.»

L'Assemblée Générale donne plein pouvoir et autorité au conseil d'administration pour prendre toute mesure nécessaire afin d'exécuter la résolution qui précède.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Badot, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, vol. 23CS, fol. 97, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

A. Schwachtgen.

(027865.3/230/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

VODAFONE INTERNATIONAL M, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 97.921.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(027866.3/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

HSBC PRIVATE BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2017 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 52.461.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00312, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Signature.

(027853.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

STEEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 97.509.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Vincent Solari, avocat, né le 12 octobre 1964 à I-Pianezzo, demeurant à CH-1211 Genève 11, 8-10, rue de Hesse, ici représenté par Madame Marie-Josée Jähne, employée privée, demeurant à L-3676 Kayl, 133, rue de Schifflange, en vertu d'une procuration délivrée à Genève, le 14 mars 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme STEEL S.A., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.509, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 28 du 9 janvier 2004.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un (31,- EUR) chacune.

Que Monsieur Vincent Solari, prénommé, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite Société.

Qu'en tant qu'actionnaire de la Société, il déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société.

Que Monsieur Vincent Solari déclare encore que tout le passif a été payé et que des provisions pour pertes ont été faites et que la liquidation de la Société a été achevée.

Il déclare en outre prendre à sa propre charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société STEEL S.A. et qu'il entreprendra, en les prenant personnellement à sa charge, toutes mesures requises en vue de l'engagement qu'il a pris à cet effet.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute.

Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions nominatives en présence du notaire instrumentant.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M.-J. Jähne, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 29 mars 2005, vol. 468, fol. 92, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mars 2005.

A. Lentz.

(027957.3/221/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

UKNITUM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 64.143.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC05990, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

UKNITUM HOLDING S.A.

A. Schaus / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(027733.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

FINVIANDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 25.194.

L'an deux mille cinq, le neuf mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINVIANDE S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 25.194, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 novembre 1986, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 56 du 7 mars 1987 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 962 du 25 juin 2002.

L'Assemblée est ouverte à 10.40 heures sous la présidence de Monsieur Henri Renmans, administrateur de société, demeurant à Dworp,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Richard Bovy, administrateur de société, demeurant à Mons.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Création de deux catégories différentes A et B.

2.- Modification du pouvoir de représentation et par conséquent l'article 13 des statuts.

3.- Nomination.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, relevant de deux catégories différentes A et B, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le pouvoir de représentation et par conséquent l'article 13 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Vis-à-vis des tiers la société est représentée par les signatures conjointes de trois administrateurs, dont deux relevant de la catégorie A et une de la catégorie B ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les Administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale nomme comme nouvel administrateur dans la catégorie B:

- Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir principal, né le 8 mai 1953 à Luxembourg, demeurant à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Son mandat prendra effet en date de ce jour et se terminera à la prochaine Assemblée Générale ordinaire annuelle qui se tiendra en l'an deux mille six.

Le Conseil d'Administration se compose donc des membres suivants:

Dans la catégorie A:

- Monsieur Henri Renmans,
- Madame Nicole Albert-Renmans,
- Monsieur Richard Bovy.

Dans la catégorie B:

- Monsieur Emile Vogt,
- Monsieur René Schlim.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Renmans, R. Bovy, M. Muller, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, vol. 147S, fol. 42, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2005.

F. Baden.

(027964.3/200/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

OVERLAND TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 81.781.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

OVERLAND TRADE S.A.

M.-F. Ries-Bonani / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

(027679.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

OVERLAND TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 81.781.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06128, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

OVERLAND TRADE S.A.

M.-F. Ries-Bonani / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

(027680.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

MANIVAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 91.002.

L'an deux mille cinq, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société MANIVAL S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 13 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 247 du 7 mars 2003, et modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 14 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 247 du 7 mars 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Kris Goorts, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert,

qui désigne comme secrétaire Madame Carine Godfurnon, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert,

et scrutateur Madame Carol Deltenre, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Réduction du capital social de trois millions cent vingt-huit mille neuf cent dix-huit euros soixante-dix-sept cents (3.128.918,77 EUR) pour le ramener de son montant actuel de six millions six cent vingt-huit mille neuf cent dix-huit euros soixante-dix sept cents (6.628.918,77 EUR) au montant de trois millions cinq cent mille euros (3.500.000,- EUR) et remboursement aux actionnaires du même montant de trois millions cent vingt-huit mille neuf cent dix-huit euros soixante-dix-sept cents (3.128.918,77 EUR).

2) Modification subséquente de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions à prendre.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivante à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide la réduction du capital social de trois millions cent vingt-huit mille neuf cent dix-huit euros soixante-dix-sept cents (3.128.918,77 EUR) pour le ramener de son montant actuel de six millions six cent vingt-huit mille neuf cent dix-huit euros soixante-dix sept cents (6.628.918,77 EUR) au montant de trois millions cinq cent mille euros (3.500.000,- EUR) et remboursement aux actionnaires du même montant de trois millions cent vingt-huit mille neuf cent dix-huit euros soixante-dix-sept cents (3.128.918,77 EUR).

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté pour effectuer dans les termes de la loi, notamment de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales, le remboursement aux actionnaires.

Le conseil d'administration procédera pour le surplus aux écritures comptables documentant la réduction de capital précitée.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier l'article 3 des statuts pour lui conférer la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trois millions cinq cent mille euros (3.500.000,- EUR), divisé en soixante-six mille deux cent quatre-vingt-dix (66.290) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: K. Goorts, C. Godfurnon, C. Deltenre, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 24 mars 2005, vol. 468, fol. 92, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mars 2005.

A. Lentz.

(027958.3/221/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

MANIVAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 91.002.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 1^{er} avril 2005.

A. Lentz

Notaire

(027959.3/221/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 42.230.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06660, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIN-CONTROLE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(027709.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

OWEST HOLDING IV S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 77.584.

L'an deux mille cinq, le deux mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée OWEST HOLDING IV S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le n° 77.584

constituée aux termes d'un acte reçu en date du 28 juillet 2000 par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C de 2001, page 4.671, et les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 3 juillet 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 67.586.

L'assemblée est présidée par Madame Pascale Mariotti, employée privée, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Corine Watteyne, employée privée, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Fabrice Rota, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 376.000 (trois cent soixante-seize mille euros), représenté par 37.600 (trente-sept mille six cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, entièrement libérées.

II. Que suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommée liquidateur HRT REVISION S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 23, Val Fleury.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite à la présente mise en liquidation, est estimé à EUR 750.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Mariotti, C. Watteyne, F. Rota.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, vol. 147S, fol. 44, case 19. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2005.

J. Delvaux.

(027978.3/208/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

LECOD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 36.335.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00360, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LECOD INVESTMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(028074.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

BEJAKSA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 77.639.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00362, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

BEJAKSA HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(028073.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

DAM TREUHAND-UND UNTERNEHMENSBERATUNGSGESELLSCHAFT,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 14.058.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06520, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

Signature.

(028065.3/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

DAM TREUHAND-UND UNTERNEHMENSBERATUNGSGESELLSCHAFT,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 14.058.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06521, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

Signature.

(028066.3/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

WARNER MUSIC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.668.850,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 99.619.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06233, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Signature.

(027720.3/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

FIDICOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 44.324.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05205, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(028064.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

FINANCIAL ESTATE AND CAR CONSULTING (F.E.C.C.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 104.946.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05422, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

(028060.3/634/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

ACANTHUS FOUNDATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 104.489.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05402, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour HOOGEWERF & CIE

Signature

Agent domiciliataire

(028058.3/634/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

MAIDA VALE HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 31.965.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-BD00162, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027750.3/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

TAXACCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3931 Mondercange, 7, op Feileschter.
R. C. Luxembourg B 97.700.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00048, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027864.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

SHC HAMBURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 12,500.-.
 Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
 R. C. Luxembourg B 76.270.

—
 DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the thirty-first of December.
 Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

SHC EUROPE, L.L.C., a limited liability company incorporated and governed by the laws of Delaware, United States of America, with registered office at 2711, Centre Road, Wilmington 19805, Delaware, United States of America, duly registered with the Trade Register of Delaware under number 010076735-3111564, here represented by François Lerusse, employee, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, by virtue of a proxy established on December 29, 2004.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the limited liability company («société à responsabilité limitée») established in Luxembourg under the name of SHC HAMBURG, S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Company»), with registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 76.270, incorporated by virtue of a deed of the undersigned notary, dated May 19, 2000, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C n° 737 of October 7, 2000 and whose articles of association have been last amended by virtue of a deed of the undersigned notary, dated January 8, 2001, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 938 of October 30, 2001.
- The share capital of the Company presently amounts to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.
- The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.
- The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.
- The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled, to the exception of the Luxembourg tax liabilities for the year 2004, estimated to twenty-five euro (EUR 25.-). The appearing party expressly undertakes to settle the Luxembourg tax liabilities on request.
- The activity of the Company has ceased and all assets of the Company, even those actually unknown, are transferred to its sole shareholder, which is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.
- The sole shareholder wholly and fully discharges each of the managers of the dissolved Company for the exercise of their respective mandate as of today.
- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the Company's former registered office.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder meeting are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SHC EUROPE, L.L.C., une société à responsabilité limitée («limited liability company») constituée et existant selon le droit du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2711, Centre Road, Wilmington 19805, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Registre de Commerce du Delaware sous le numéro 010076735-3111564, ici représentée par François Lerusse, employé, avec adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, en vertu d'une procuration donnée le 29 décembre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de SHC HAMBURG, S.à r.l. (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.270, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 737 du 7 octobre 2000 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, reçu en date du 8 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 938 du 30 octobre 2001.

- La Société a actuellement un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune.

- La comparante est actuellement propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.

- Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société est réglé, à l'exception des dettes fiscales de la Société pour l'année 2004, estimées à vingt-cinq euro (EUR 25,-). La comparante s'engage expressément à payer les dettes fiscales de la Société pour l'année 2004 à première demande.

- L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif, connu ou non à l'heure actuelle, et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'associée unique donne décharge pleine et entière à chacun des gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euro (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, dait et passé à Luxembourg, date du dessus.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Lerusse, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 47, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2005.

J. Elvinger.

(028018.3/211/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

LORENZO HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.

H. R. Luxembourg B 10.874.

Im Jahre zweitausendfünf, den sechzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notar mit dem Amtssitze in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft LORENZO HOLDING S.A., mit Sitz in Luxemburg, R.C. Nummer B 10.874, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den Notar Marc Elter, damals mit Amtssitz in Junglinster, am 12 April 1973, veröffentlicht im Mémorial Recueil Spécial C Nummer 111 vom 29. Juni 1973, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Satzung wurde mehrmals abgeändert und zum letzten mal durch eine Urkunde des unterzeichnenden vom 25. April 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1074 vom 13. Juli 2002.

Die Versammlung beginnt um 10.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Andreas Fellmann, Privatbeamter, mit Berufsanschrift in L-2430 Luxembourg, 36, rue Michel Rodange.

Derselbe ernennt zum Schriftführer Herrn Marc Jones, «réviseur d'entreprises», mit Berufsanschrift in L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herrn Frank Stolz-Page, Privatbeamter, mit mit Berufsanschrift in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Bureau der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht dass die zehntausend Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Euro, welche das gesamte Kapital von zehn Millionen Euro darstellen hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle anwesenden und vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigelegt.

III. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

- 1) Beschluss die Gesellschaft aufzulösen und in Liquidation zu setzen.
- 2) Ernennung von Herrn Andreas Fellmann und Herrn Marc Jones als Liquidatoren und Festsetzung ihrer Kompetenzen.
- 3) Entlastung des Verwaltungsrates.
- 4) Sonstiges.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaft aufzulösen und in Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Herrn Andreas Fellmann und Herrn Marc Jones, beide vorgenannt, als Liquidatoren zu ernennen, welche die ausgedehntesten Vollmachten haben um die Liquidation abzuwickeln, unter Beachtung der vom Gesetz oder von der Satzung vorgesehenen Beschränkungen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den aktuellen Verwaltungsratsmitgliedern Andreas Fellmann, Marc Jones und Simone Fehlen durch Spezialvotum Entlastung für die Ausübung ihres Mandates bis zum heutigen Tage zu erteilen. Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärte der Vorsitzende die Versammlung um 11.00 Uhr für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Fellmann, M. Jones, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, vol. 23CS, fol. 97, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

A. Schwachtgen.

(028020.3/230/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

WESTVACO LUXEMBOURG PACKAGING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 15,000.-.

Registered office: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 86.692.

DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the thirty-first of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

WESTVACO LUXEMBOURG, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, registered with the Trade and company Register under n° B 82.110,

here represented by Mrs. Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 31, 2004.

Said proxy signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

- The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of WESTVACO LUXEMBOURG PACKAGING, S.à r.l., with registered office at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, recorded in the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 86.692, incorporated as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by deed of the undersigned notary on March 15, 2002, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 972 of June 26, 2002, the articles of association of which have been amended by notarial deed on September 9, 2003, published in the Mémorial C, number 1114 of October 25, 2003.

- The share capital of the Company presently amounts to fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) divided into six hundred (600) shares with nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

- The appearing person is currently the sole owner of all the shares of the Company.

- The appearing person, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the dissolution of the Company.

- The appearing person, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled, excepting one liability, as it appears in the accounts, towards a group company, for which approval from the creditor has been duly received for liquidating the Company and consequently the assumption of the liability by the sole Shareholder.

- The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to the sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

- The sole shareholder wholly and fully discharges the directors of the dissolved Company of their mandate as of today.

- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders meeting are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

WESTVACO LUXEMBOURG, S.à r.l., une société constituée et régie par le droit de Luxembourg, avec siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.110,

ici représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 décembre 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- La comparante est actuellement la seule associée de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de WESTVACO LUXEMBOURG PACKAGING, S.à r.l., ayant son siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 86.692, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentaire en date du 15 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 972 du 26 juin 2002, et dont les statuts ont été modifiés par actes notariés en date du 9 September 2003, publié au Mémorial C, n° 1114 du 25 octobre 2003.

- La Société a actuellement un capital social de quinze mille euros (EUR 15.000.-), représenté par six cent (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

- La comparante est actuellement unique propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.

- La comparante, en qualité d'associée unique de la Société, déclare expressément la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que le passif connu de la Société est réglé, à l'exception d'une dette, existant dans les comptes au moment de la liquidation, envers une société appartenant au même groupe, le créancier ayant donné son approbation pour liquider la Société et par conséquent l'affectation de la dette à l'associé unique.

- L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'associé unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cent euros (EUR 1.500.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, sait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 48, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2005.

J. Elvinger.

(028023.3/211/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

WALSER RENT GLOBAL, Fonds Commun de Placement.

WKN 974 966 ISIN LU 0065 884 842.

WALSER RENT EURO, Fonds Commun de Placement.

WKN 974 965 ISIN LU 0065 883 950.

Die Verwaltungsgesellschaft hat mit Zustimmung der Depotbank beschlossen, die o.g. Investmentfonds zu liquidieren. Es ist beabsichtigt, die Liquidationspreise am 26. Juli 2005 zu ermitteln.

Laut Artikel 16 des Verkaufsprospektes ist somit ab dem 25. Juli 2005 der öffentliche Vertrieb (Ausgabe und Rücknahme von Anteilen) der Fonds eingestellt.

Ansprüche der Anteilhaber können bei der Verwaltungsgesellschaft noch bis zum Abschluss des Liquidationsverfahrens angemeldet werden.

Luxemburg, im Juli 2005.

HSBC TRINKAUS INVESTMENT MANAGERS S.A.

J. Berg / S. Büdinger

(03419/705/16)

BOSPHORUS GROWTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 73.765.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the Sicav, on Friday, August 12, 2005 at 3.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at April 30, 2005; allocation of the net results
3. Discharge to the Directors
4. Statutory Appointments
5. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

I (03357/755/19)

The Board of Directors.
